

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Etienne BRIOT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9 – quorum : 5

Etaient présents :

M. Etienne BRIOT, Maire ; Mme Alexandra JACQUINOT, Mme Edith MORAIS, M. Yannick PERNET, adjoints, Mme Marylène DUCOUT, Mme Delphine LAPOSTOLLE, Michaël GAUTIER (arrivé à 18 h 42) et M. Nicolas MORDANT (arrivé à 18 h 36), conseillers municipaux.

Mme Virginie MILLIOT était absent excusée de la séance.

### **Délibération : Nomination du secrétaire de séance - DE 2024 016**

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Mme Marylène DUCOUT pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **Délibération : Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 mars 2024 - DE 2024 017**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 18 mars 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2024.

### **Délibération : Acte d'engagement salle des fêtes - DE 2024 020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant que la salle "préfabriqué" ne pourra bientôt plus recevoir du public pour des questions de sécurité et de salubrité, et qu'elle est trop petite pour accueillir les évènements annuels de la commune (vœux du Maire, goûter des aînés, ...).

Considérant que le projet d'une salle des fêtes pour la commune est indispensable à la vie du village : lieu de rencontre, bureau de vote, organisation du goûter des aînés et des vœux du Maire,

Considérant l'étude de faisabilité réalisé par le bureau FORMA 3 de Dole, M. le Maire expose les 3 propositions de l'étude :

1 - démolition du préfabriqué et reconstruction d'un bâtiment de 160 m<sup>2</sup> de plancher avec un auvent, pour un montant estimé de 485 910 € HT

2 - Aménagement de l'atelier actuel et agrandissement pour installer les toilettes et l'office, surface plancher 176.72 m<sup>2</sup>, pour une estimation à 445 964 € HT mais il faut prévoir un aménagement du préau en atelier, donc un coût supplémentaire,

3 - Utilisation du préau avec agrandissement avec 178.71 m<sup>2</sup> au sol, pour une estimation à 486 338 €.

M. Maire a présenté des plans et des esquisses en 3D pour aider les élus à prendre une décision.

Arrivée de Michaël GAUTIER à 18 h 42

Considérant que l'avis de la commission travaux qui s'est réunie le 21 mai dernier, cette dernière a choisi le scénario 1 : démolition du préfabriqué et construction d'une salle des fêtes de 160 m<sup>2</sup> avec sanitaires et petite cuisine.

Le bureau FORMA3 a proposé un acte d'engagement à hauteur de 40 000 € ht pour un projet à 400 000 € HT.

La commune sollicitera l'aide de l'Etat avec la DETR, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil départemental de Côte d'Or, et de la Communauté de Communes Rives de Saône.

M. le Maire propose de retenir le cabinet FORMA3 pour un montant de 40 000 € HT afin de réaliser :

- Des études d'avant-projet sommaire
- Des études d'avant-projet définitif
- Un dossier de permis de construire
- Des études de projet
- Un dossier de consultation des entreprises
- Un dossier des ouvrages exécutés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : Valide le projet salle des fêtes avec le scénario 1 pour un montant total de 400 000 € HT

Article 2 : Décide de retenir le bureau FORMA3

Article 3 : Autoriser M. le Maire a signé l'acte d'engagement et tout document nécessaire

Article 4 : Les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la Commune 2024.

Article 5 : Autorise M. le Maire a procédé aux modalités d'urbanisme concernant le projet salle des fêtes.

Article 6 : Autorise M. le Maire à solliciter les subventions de l'Etat avec la DETR, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil départemental de Côte d'Or, et de la Communauté de Communes Rives de Saône.

Article 7 : Autorise le Maire à solliciter les banques pour un ou des emprunts.

M. le Maire précise que la citerne située en prolongement du préfabriqué (qui alimente la mairie et le logement) va être déplacée et enterrée dans les prochaines semaines.

Il précise qu'il a déjà pris attache auprès de pour solliciter un prêt ou des prêts. Le crédit mutuel a déjà fait une proposition, le crédit agricole attend nos souhaits. La caisse d'épargne et la banque populaire seront également interrogées.

### **Délibération : Décision modificative n°1 - DE 2024 021**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	48000.00	
75888	Autres		400.00
<b>TOTAL :</b>		<b>48000.00</b>	<b>400.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	48000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		48000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>48000.00</b>	<b>48000.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>96000.00</b>	<b>48400.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAONE, les jour, mois et an que dessus.

**Comité des fêtes** : lecture du courrier du Président. Les élus regrettent la dissolution de cette association et espèrent qu'une autre sera créée prochainement. Un don de 400 € a été reçu et servira à l'animation du village, soit par la création d'une nouvelle association soit par la commune. M. le Maire évoque la possible création d'une association inter village (St-Seine, Laperrière, Samerey, St Symphorien). Les élus ont également abordé une possible fusion entre les communes qu'il faudrait anticiper plutôt que de subir une future obligation de l'Etat.

**14 juillet** : Les élus seront en majorité absent lors de cette journée, les habitants étant peu présents l'année dernière, il est décidé de ne pas commémorer cet évènement.

**Fleurissement de la commune** : Plusieurs lieux ont été fleuris : bord de Saône, Mairie, ancienne bascule, lotissement, transformateur. Des plantes demandant peu d'arrosage ont été choisies pour résister à la période estivale.

Remerciement aux habitants de la commune qui fleurissent devant leur maison et qui entretiennent les abords de leur propriété.

Mme Jacquinet déplore le vol de plants dans les jardinières en bord de Saône au niveau de la Rue Million.

## **Cimetière** :

**Feu d'artifices** : un devis de 2000 € TTC a été reçu. Il sera tiré le samedi 24 août pour la fête du village au terrain de foot. Les élus réfléchissent à une animation avec une nouvelle association.

**Affouages 2023-2024** : 2132.75 € de recettes. M. Tardevet a remonté une erreur de cubage pour son lot, qui a été rectifiée par la commission Bois. Le 3 juin, la commune a reçu un courrier de M. Guyenot pour une demande de rectification de cubage.

M. Mordant précise que la commission bois a stéré les lots sans nommer les affouages dans un soucis d'impartialité. Il déplore le ton accusateur de M. Guyenot dans son courrier. Le cubage est fait par des volontaires et l'erreur est humaine. Il aurait pu tout comme M. Tardevet, prévenir en téléphonant dès la publication du nombre de stères par affouagistes.

La commission prend note et remarque que les piles de bois sont mal ordonnées et pas toujours coupées en morceau de 1 m. Ces précisions seront apportées sur le futur règlement d'affouages afin de limiter les erreurs lors du cubage.

M. le Maire précise qu'il ne fait pas de délit de faciès ni envers M. Guyenot, ni envers aucun autre administré.

**Elections européennes 2024** : 9 juin à 8h -18h montage des isoairs

**Scouts** : ils souhaitent descendre la Saône sur des radeaux depuis Vesoul et aimeraient camper sur le terrain de foot dans la nuit du 11 au 12 juillet. Ils sont venus repérer les lieux en présence de M. Le Maire, ils réfléchissent et nous donnent une réponse prochainement.

**Sonic Bloom** : festival itinérant en vélos, qui donnera une représentation musicale au niveau du Moulin de St-Symphorien le 8 juillet prochain à 18 h. Les habitants sont invités à venir profiter de cet évènement musical.

**Fin de la séance à 20 h 23**

**TABLE RÉCAPITULATIVE**  
**de la séance du 03 juin 2024**  
**par date**

<b>DATE</b>	<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>	<b>PAGE</b>
03/06/2024	DE_2024_016	Nomination du secrétaire de séance	19
03/06/2024	DE_2024_017	Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 mars 2024	20
03/06/2024	DE_2024_020	Acte d'engagement salle des fêtes	20
03/06/2024	DE_2024_021	Décision modificative n°1	21